

# Quelles étaient les promesses électorales des premiers députés de la V<sup>e</sup> république dans l'Yonne ?

Myriam Lebret  
[myriam.lebret@centrefrance.com](mailto:myriam.lebret@centrefrance.com)



Hausse des prix, retraites décentes, développement des villes, guerre en Algérie...  
 Que contiennent leurs professions de foi ?  
 Montage réalisé à partir du fonds CEVIPOF / Sciences Po

- Jean-Pierre Soisson, Jean Chamant, Gaston Perrot... Quelles étaient leurs promesses de campagne ? Quels sujets ces candidats icaunais ont-ils abordés dans leurs professions de foi aux législatives de 1958, 1962, ou 1967 ? Plongée dans les archives.

Le site Archelec, porté par SciencesPo, recense les professions de foi des candidats aux législatives, depuis le début de la Ve république. Hausse des prix, retraites décentes, développement des villes, guerre en Algérie... Beaucoup de propositions semblent familières tant elles sont susceptibles de sortir de la bouche de candidats aux législatives 2022, dans l'Yonne. Voici une sélection de citations, reçues par les Icaunais dans leurs boîtes aux lettres en 1958, 1962 et 1967.

# 1958 : hausse des prix, retraites et paix

"Comme tout candidat, je dois vous exposer mon programme, mais c'est avant tout sur mon action passée, la plus sûre garantie de mon activité future éventuelle, que votre jugement est appelé à se prononcer", affirmait le député sortant (1945-1958), président du Département d'alors et maire d'Auxerre (1947-1971) **Jean Moreau**, candidat malheureux du CNIP à sa réélection en 1958. Parmi ses promesses, "l'arrêt de la hausse des prix", une "politique du logement activement poussée", ou encore le "système des retraites". Face à lui au second tour, dans la première circonscription de l'Yonne, **René Walter** (UNR) l'emportera en promettant une simplification de l'administration, des économies étatiques, ou encore, l'assurance d'une vieillesse décente pour les "Anciens".

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**                      **DÉPARTEMENT DE L'YONNE**

---

**ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 23 NOVEMBRE 1958**

---

**Circonscription d'Auxerre**

---

## Centre National des Indépendants et des Paysans

---

*Electriciers, Electeurs,*

Vous m'avez sans cesse accordé votre confiance depuis 1945 et je vous exprime toute ma reconnaissance. J'ai l'honneur de me présenter à nouveau à vos suffrages, ayant le sentiment de n'avoir pas démerité dans l'exercice de mes mandats.

Vous me connaissez et êtes témoin de mes activités tant comme maire d'Auxerre dont j'assume les fonctions depuis quinze années, ainsi que celles de conseiller général depuis 1945, et président de l'assemblée départementale depuis 1948, sans cesse réélu à ce poste par la confiance de mes collègues.

Comme tout candidat, je dois vous exposer mon programme, mais c'est avant tout sur mon action passée, la plus sûre garantie de mon activité future éventuelle, que votre jugement est appelé à se prononcer.

**LA REPUBLIQUE**

Le régime républicain est le seul qui convienne à notre pays. Les Français doivent s'employer à le défendre pour rester dignes de ceux qui ont lutté en instituant LA REPUBLIQUE, dont la devise : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ doit rester la règle absolue pour le régime et pour tous les citoyens.

**LA CONSTITUTION**

Celle de 1946 contre laquelle j'ai voté, ainsi que les électeurs de notre département, est abolie. Elle porte, pour une large part, la responsabilité de la dégradation des institutions parlementaires.

Lors du référendum du 20 septembre, j'ai voté pour la nouvelle Constitution, capable d'assurer

au pays, la LIBERTÉ,  
à l'Etat, l'AUTORITÉ,  
à la nation, les plus larges perspectives de progrès, de richesse et de paix.

**FINANCES**

Des finances saines et une stabilité rigoureuse de la monnaie conditionnent l'avenir du pays et de tous les citoyens.

La stabilité monétaire engendre l'expansion économique et permet la reconstitution de l'épargne qui facilite les investissements dans l'industrie et assure au Trésor le financement des dépenses publiques.

L'inflation, génératrice de déséquilibre économique est le pire des impôts qui frappe aveuglément les classes

de la nation et d'abord les faibles, les vieillards et les retraités.

Tout nouvel appel à la fiscalité ne ferait que précipiter l'inflation.

C'est pourquoi le chef du gouvernement actuel a fait appel, dès son investiture, au président PINAY, lui témoignant ainsi toute sa confiance, pour le redressement de la situation financière.

J'ai eu personnellement, en 1952, l'honneur d'être collaborateur direct du président PINAY, en qualité de ministre du Budget et, avec des économies possibles, réalisées sans accroissement, la politique financière instaurée à cette époque, a permis :

- L'arrêt de la hausse des prix ;
- Le raffermissement du franc ;
- La reconstitution de l'épargne et des réserves de devises ;
- L'expansion économique.

Par contre, depuis 1956, le montant des dépenses publiques s'est accru considérablement, puisque de 3.500 milliards en 1952 et 1953, il atteint en 1958, 5.550 milliards, et il risque, si l'on n'y met pas bon ordre, d'être encore plus élevé en 1959.

Des impôts et taxes de toute nature ont été créés ou augmentés, pour une somme de 932 milliards et des avances officielles ou indirectes de la Banque de France, pour une somme équivalente.

L'aggravation de la fiscalité pèse lourdement sur le budget des particuliers et des entreprises dont l'activité laisse actuellement apparaître un certain ralentissement.

L'oppression fiscale décourage la production et stérilise l'effort. Une réforme s'avère de plus en plus nécessaire pour une répartition plus juste des impôts, en exonérant les revenus modestes.

Par une modification du recouvrement des taxes indirectes, dont la recette est importante pour le Trésor, il serait possible de décharger les échelons commerciaux de la tâche bien lourde et compliquée qui leur est actuellement demandée comme collecteurs d'impôts.

**POLITIQUE SOCIALE**

- Respect de la liberté du travail et des libertés syndicales ;
- Accession du plus grand nombre à la propriété ;
- Politique du logement activement poussée (et

# ELECTIONS LEGISLATIVES

SCRUTIN DU 23 NOVEMBRE 1958

PREMIÈRE CIRCONSCRIPTION

Union pour la Nouvelle République

## Candidature René WALTER

AUX ELECTRICES

ET AUX ELECTEURS

de la Circonscription d'AUXERRE



Lorsqu'il y a 10 ans, en 1948, le Général de Gaulle désigna son délégué dans le département de l'Yonne, il fixa son choix sur René WALTER, avocat à Auxerre et militant dans les mouvements d'Anciens Combattants.

C'est dans ces conditions que René WALTER fut en relations suivies avec le Général de Gaulle qui lui demanda d'être candidat aux élections sénatoriales de 1948, au Conseil Général de 1949 et aux élections législatives de 1951 pour seconder la candidature de M. Léon NOEL, ambassadeur de France.

Ayant son entière confiance, René WALTER fut un de ses fidèles et lorsque le général de Gaulle, victime de la coalition des partis divisés pour gouverner mais unis pour le combattre, décida sa retraite politique, René WALTER l'y suivit et ne sollicita pas le renouvellement de son mandat de Conseiller général.

Aujourd'hui, il faut soutenir l'action du général de Gaulle, président du Gouvernement de la République.

Tous les groupements fidèles à la pensée et à l'action du général de Gaulle, rassemblés dans

l'Union pour la Nouvelle République, ont donné avec enthousiasme l'investiture à René WALTER.

Nous eussions souhaité que dans toutes les circonscriptions électorales notre tâche pour investir les candidats soit aussi simple que dans la circonscription d'Auxerre, où la personnalité de notre ami René WALTER recueillit sans débats et à l'unanimité la confiance de tous.

L'Union pour la Nouvelle République.

**Electrice,**  
**Electeur,**

C'est à chacun de vous que j'adresse ce message.

Vous vous souvenez des événements du printemps dernier où les hommes politiques du Sys-

Dans la deuxième circonscription (Avallon), **Jean Chamant** (CNIP) sera, lui, élu en soutenant le retour au pouvoir du Général de Gaulle et en promouvant la paix en Algérie, mais également la "défense et la promotion de l'économie rurale", le développement des villes d'Avallon, Tonnerre et Saint-Florentin et en évoquant le "sentiment de justice sociale". La retraite est également citée : "les vieux, à qui leur âge interdit l'exercice d'une activité professionnelle, perçoivent de modestes allocations de base."

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 23 NOVEMBRE 1958

2<sup>e</sup> Circonscription de l'Yonne



## ÉLECTRICES, ÉLECTEURS,

Le 28 septembre dernier, vous avez, à une majorité massive et inespérée, approuvé les institutions de la V<sup>e</sup> République et manifesté votre confiance dans la politique de rénovation nationale entreprise par le Gouvernement du **Général de Gaulle**. Ce vote historique a provoqué d'abord l'étonnement, ensuite l'admiration du monde entier : la France retrouve son prestige auprès de ses alliés et force le respect de ses adversaires.

Le 23 novembre prochain, vous allez désigner l'élu de la nouvelle circonscription AVALLOTONNERRE-SAINTE-FLORENTIN. Votre vote et votre choix seront aussi décisifs pour l'avenir de notre pays que le vote que vous avez émis et le choix que vous avez fait le 28 septembre. Cette fois, grâce au rétablissement du scrutin uninominal majoritaire, vous allez pouvoir vous prononcer librement pour un homme certes, mais aussi pour les idées qu'il défend et les convictions qui l'animent.

Vous me connaissez depuis longtemps. J'ai passé à Avallon la plus grande partie de ma jeunesse. Toute ma famille maternelle est originaire de la commune de Joux-la-Ville où elle est encore implantée.

Il y a douze années que, pour la première fois, alors que j'étais très jeune, vous m'avez accordé vos suffrages.

Ce sont là les deux raisons pour lesquelles j'ai décidé de poser ma candidature dans cette circonscription qui est la nôtre.

Les tâches qui attendent le législateur et le Gouvernement de demain sont considérables.

I. — **Il faut d'abord rétablir la paix en Algérie**, en déterminant son statut politique qui sera négocié avec les 70 députés algériens qui seront élus le 30 novembre prochain. C'est dans le cadre d'une communauté franco-musulmane retrouvée grâce à l'action pacificatrice et intelligente de notre Armée que se forgera l'Algérie nouvelle.

II. — **Ensuite, la défense et la promotion de l'économie rurale**, prépondérante dans notre région, devront être l'objet du souci constant des pouvoirs publics. Ayant appartenu à l'Amicale Parlementaire Agricole, je n'ai pas de peine à affirmer que mon action continuerait à s'exercer dans ce domaine, si j'étais à nouveau votre élu. La loi sur l'indexation des prix agricoles doit être respectée et appliquée, et les mesures de protection sociale doivent être les mêmes pour toutes les catégories de Français, quelles que soient leurs activités. Ainsi les jeunes paysans resteront à la terre pour assurer l'avenir des exploitations familiales, d'autant plus que celles-ci seront mieux défendues contre les calamités qui les assaillent.

Dans la troisième, le maire de Sens, **Gaston Perrot** (DVD), l'emportera en soulignant son indépendance, sa volonté de servir et son refus de diviser, affirmant même en lettres capitales qu'il ne tiendra "aucune réunion" durant sa campagne. Une campagne axée sur sa personnalité. Sa profession de foi du premier tour dont les paragraphes débutent par des "qui je suis ?" et "ce que je pense".

*Soutien*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3<sup>e</sup> cir.  
DÉPARTEMENT DE L'YONNE

ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 23 NOVEMBRE 1958

Circonscription de Sens - Joigny

# Candidature Gaston PERROT

*Electrices, Electeurs,*



Au lendemain d'un Référendum où 80 % des Français ont répondu « OUI » à l'espoir de rénovation qui leur était proposé, il leur est demandé de préciser par un second vote, comment ils entendent voir se réaliser cette évolution tant désirée.

Il est réconfortant de constater que l'émancipation de l'électeur vis-à-vis des consignes de certains partis, a été la résonance la plus surprenante de cette consultation : ENFIN, LA VOIX DE LA NATION SE FAISAIT ENTENDRE !

Pendant douze ans, nous avons cru élire des représentants de notre volonté et nous donnions le pouvoir à des partis, dont bien souvent la volonté collective trahissait notre volonté individuelle. Là, où l'intérêt du Pays demandait l'union de nos forces, nous donnions le spectacle chronique de la « vacance du pouvoir » au gré des consignes que dictaient les partis par dessus la volonté de l'électeur, par dessus même celle de son Député, réduit au rôle de robot.

Au moment où je songeais à me retirer des affaires publiques, après m'être consacré pendant

douze ans à la Ville de Sens, j'ai été sollicité par de nombreux concitoyens, de toutes orientations politiques, de toutes conditions, de toutes conceptions philosophiques, mais tous de bons Français ; et ainsi j'ai été amené à poser ma candidature, non de gaité de cœur, mais avec le seul sentiment du DEVOIR.

Au Scrutin du 23 Novembre, je serai donc Candidat...

J'entends affirmer de suite :

— **MON INDEPENDANCE** à l'égard des grands partis politiques et des petits intérêts, plus préoccupés de nos mesquines querelles que de la grandeur et de la prospérité de la France.

— **MA VOLONTÉ DE SERVIR** tous mes concitoyens sans distinction aucune.

— **MON REFUS DE DIVISER** davantage encore les Français et mon souci de mettre l'accent sur ce qui nous unit plutôt que sur ce qui nous divise.

Dans cet esprit, ma campagne électorale sera réduite à l'extrême... **JE NE TIENDRAI AUCUNE RÉUNION**. Je n'entends ni multiplier les promesses démagogiques, ni prendre des engagements vis-à-vis des uns et des autres. Une élection législative ne s'apparente pas aux jeux de cirque : Il s'agit de désigner les hommes qui orienteront la politique de la France au cours des cinq prochaines années.

Or, le scrutin qui nous est offert aujourd'hui permet enfin à l'électeur de connaître son Député ; et à celui-ci, s'il se présente en dehors du cadre étroit des étiquettes politiques, d'agir selon les idées qu'on lui connaît et de n'être responsable de ses actes publics que devant ses électeurs, à l'exclusion de toute autre personne.

Dans l'arrondissement, je puis être jugé sur des actes et non sur des déclarations ou des promesses,